



Conditions générales (CGV) pour l'UTOE Capanna Adula UTOE

Champ d'application

Les présentes conditions générales s'appliquent aux demandes de renseignements et aux réservations pour la Cabane Adula UTOE (ci-après dénommée "Cabane").

2. Contrat d'hébergement et réservation

2.1 Le contrat d'hébergement est conclu directement et exclusivement entre la personne qui fait la réservation (hôte) et le gardien de la cabane.

2.2 La nuitée au refuge doit essentiellement être réservée. Les réservations garantissent non seulement un lit mais facilitent également la planification par le gérant de la cabane.

2.3 Pour chaque personne ou groupe, une réservation doit être faite par téléphone ou par écrit (e-mail) avec les coordonnées de la cabane ou du gardien de la cabane. La réservation est considérée comme ferme pour les deux parties si elle est confirmée verbalement ou par écrit. Les présentes CGV s'appliquent intégralement à toute confirmation.

3. Paiements anticipés

3.1 Afin de garantir les réservations, la cabane est autorisée à demander un dépôt de garantie à hauteur du coût des services réservés. Cette avance doit être créditée dans le délai indiqué, sinon la réservation sera annulée. Tout remboursement n'est effectué qu'en cas de retrait du contrat en temps voulu, conformément aux conditions d'annulation.

3.2 Aucun paiement anticipé n'est effectué pour les sorties de sections officiellement annoncées. Les sections des Clubs alpins ayant un droit de réciprocité s'engagent à verser une indemnité conformément aux conditions d'annulation.

4. Conditions d'annulation

4.1 Les annulations et les reports de réservations de 1 à 10 personnes doivent être notifiés et confirmés par écrit ou par téléphone avant 18 heures la veille de la nuit réservée.

4.2 Les annulations et les reports de réservations dès 10 personnes ou plus doivent être notifiés et confirmés par écrit ou par téléphone au plus tard deux jours avant les nuits réservées.

4.3 En cas d'annulation ou de report non notifié ou notifié tardivement, la Cabane est en droit de facturer une redevance dont le montant maximum peut être l'équivalent de la valeur des services réservés et non utilisés.

4.4 En cas d'événements imprévisibles et/ou involontaires qui rendent impossible l'utilisation des services réservés, le gardien de la cabane doit être informé en temps utile par téléphone et une justification écrite valable doit être fournie. Ces annulations sont couvertes par l'assurance voyage de l'hôte.

4.5 Pendant la saison 2021, en raison des restrictions COVID-19, les annulations doivent être notifiées par téléphone au plus tard 48 heures à l'avance. Si l'annulation n'est pas reçue à temps, le gardien de la cabane se réserve le droit d'exiger un dédommagement (l'article 4.3 des CGV s'applique). Seules les conditions générales mentionnées à l'article 4.5 sont valables pour la prochaine saison 2021.

5. Obligation d'identification

5.1 Les tarifs des membres ne sont facturés que sur présentation d'une preuve valable.

5.2 Pour bénéficier des taux réduits, une pièce d'identité valide et appropriée doit être présentée volontairement.

5.3 La gratuité des nuitées pour les guides de montagne dans l'exercice de leur profession n'est accordée que sur présentation d'une carte de membre de l'UIAGM en cours de validité ainsi que de la carte de membre de l'UTOE/FAT ou de l'adhésion à une association ayant des droits réciproques.

6. Arrivée à la cabane

6.1 À l'arrivée à la cabane, les hôtes sont priés de s'annoncer afin de se voir attribuer un lit et de recevoir des informations générales sur le fonctionnement de la cabane.

6.2 Le dîner est servi à 19h00 et peut être avancé à 18h30 en concertation avec les hôtes. Nous conseillons vivement à nos hôtes d'arriver tôt afin de pouvoir prendre place dans la cabane.

6.3 Pour les hôtes qui annoncent leur arrivée après 19 heures, un service ultérieur peut être négocié si les activités du gardien et de la cabane le permettent.

7. Prix et paiement

7.1 Tous les prix indiqués sont en francs suisses (CHF) et incluent la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Les changements de prix sont réservés.

7.2 Les nuitées et les repas doivent être payés en espèces à la cabane au plus tard le jour du départ. Le paiement par carte de crédit et par voie électronique n'est possible que sous réserve de disponibilité et de confirmation préalable.

7.3 Pendant la période où la cabane n'est pas gardiennée, le prix des nuitées est payé en espèces à la caisse ou par bulletin de versement.

8. Exclusion de la responsabilité

8.1 Toutes les informations écrites et orales (par exemple sur les conditions de randonnée, météo ou la situation en matière d'avalanches, les itinéraires, etc.) sont fournies par le responsable de la cabane de manière aussi précise que possible et au mieux de ses connaissances. Toutefois, le responsable de la cabane n'accepte aucune responsabilité à cet égard. Toutes les décisions concernant les courses en haute montagne, les excursions, etc. sont de la seule responsabilité de l'hôte. La responsabilité des gardiens de la cabane pour les dommages de toute nature pouvant survenir à l'hôte suite à l'utilisation de ces informations est totalement exclue.

8.2 L'alpinisme est pratiqué avec l'équipement approprié et la connaissance de la discipline. Nous recommandons aux clients de s'informer à l'avance sur l'itinéraire prévu et ses conditions. En cas de doute ou d'expérience limitée, il est conseillé de s'adresser à un professionnel de la montagne (guide de montagne certifié UIAGM) ou de suivre une formation d'alpinisme proposée par la section UTOE de Bellinzona.